



CREPS PACA
Etablissement Public du Ministère de la Santé et des Sports
Aix en Provence | Antibes | Boulouris



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

> BREVET D'ETAT D'EDUCATEUR SPORTIF DES ACTIVITES DE LA NATATION

CREPS PACA Site De Boulouris

Compétences, prérogatives débouchés :

C'est une qualification permettant :

- d'enseigner la natation
- d'entraîner à la compétition
- de surveiller les piscines, les baignades et les plans d'eau aménagés
- d'animer les piscines, les baignades et les plans d'eau aménagés
- elle confère le titre de maître nageur sauveteur.

Public concerné :

Conditions : réussir les tests de sélection.

Une expérience de nageur en club est souhaitable.

La possession du BNSSA n'est pas une obligation mais il est souhaité afin d'alléger les temps de formation déjà chargés.

Des indications précises sont données dans le dossier d'inscription quant aux exigences sur les performances

Contenu de la formation :

Compétences développées au cours de la formation :

- ✓ **ENSEIGNER** : capacité à créer et gérer un projet pédagogique dans les domaines de l'apprentissage, du perfectionnement et cela quel que soit l'âge ou les particularités du public concerné.
- ✓ **ENTRAINER** : capacité à s'imposer dans une spécialité : expérience étendue, connaissances, création et évolution des techniques et de la didactique, diagnostics et propositions d'action.
- ✓ **SURVEILLER** : capacité à évaluer et prendre des mesures préventives nécessaires dans les situations de risque potentiel. Capacité à faire face efficacement aux situations d'incident ou d'accident.
- ✓ **ANIMER** : capacité à prendre en compte les différentes demandes d'un public fréquentant un établissement.

Calendrier :

Dates de la formation : du 8 Novembre 2010 au 27 mai 2011.

Volume horaire global

Nombre d'heures en centre (CREPS) : 790 heures

Nombre d'heures en entreprise : 160 heures

Déroulement de la formation :

La formation comprend outre les cours en centre de nombreuses heures en situation pratique en club, ou dans les activités d'animation diverses.

Ainsi par exemple les séances pour les bébés nageurs ont lieu le dimanche matin, les séances en club le soir et les stages durant les vacances scolaires. En outre pour réaliser la performance de fin de formation une pratique personnelle doit être programmée par chacun.

Sélection :

Dates des épreuves : 1 et 2 septembre 2010

Nature et modalités des épreuves :

A. Epreuve éliminatoire non cotée

Plonger d'une hauteur de 3 m, puis nager sur une distance de 25 m environ, effectuer 2 apnées de 20'' avec déplacement (récupérations libres en surface), rechercher un mannequin réglementaire qui repose entre 3 et 5 m de profondeur, le remonter en surface, le lâcher ; puis saisir un candidat simulant une victime, le remorquer sur 25 mètres les voies respiratoires dégagées, et le sortir de l'eau. Cette épreuve est réalisée de manière continue sans prendre d'appuis dans un temps maximum de 4 minutes.

B. Epreuves cotées

B.1. - 200 mètres/4 nages (coefficient 1) :

Le candidat effectue un 200 mètres quatre nages selon les règles de la Fédération Internationale de Natation Amateur (F.I.N.A.). Le candidat est noté suivant le barème ci-dessous :

NOTE	MASCULIN	FEMININ
20	2'14	2'26
15	2'38	2'49
10	3'18	3'32

Le candidat peut être dispensé de l'épreuve de 200 mètres quatre nage s'il fournit un certificat de la Fédération Française de natation attestant la réalisation antérieure d'un temps en compétition officielle. Il se voit alors attribuer la note correspondant au temps réalisé (validée par le Directeur Technique National).

B.2. - Epreuve Ecrite (coefficient 1) permettant de juger la qualité de l'expression écrite du candidat (2 heures).

B.3. - Entretien avec le jury portant principalement sur les motivations du candidat (coefficient 1).

C. Epreuve de condition physique générale non cotée

400 mètres, nage libre. Cette épreuve est destinée à évaluer l'état de forme physique du candidat.

Nombre de places : 20

Modalité d'évaluation et certification

Formation en contrôle continu des connaissances

Stages complémentaires ou formations annexes :

Le CREPS a créé cette formation intitulée Technicien des métiers sportifs de l'eau pour répondre au mieux aux besoins et exigences de l'emploi dans ce secteur. Articulée autour du BEESAN, notre formation propose aux stagiaires des modules de formation complémentaires :

- Plongée : passage du premier niveau
- Permis bateau
- Stage de sauvetage en mer
- Formation renforcée dans le cadre de l'UF 5 pour le secourisme
- Pratique renforcée de la pratique pédagogique dans le cadre de l'UF 1

Adaptation du jeune enfant en milieu aquatique (Avec un Club support labellisé par la Fédération des Activités Aquatiques d'éveil et de loisirs).

Aspects financiers :

Tarif de la formation : 6196 €

Hébergement et restauration : voir dossier d'inscription

Inscription :

Dossier à télécharger sur le site <http://www.crepspaca.fr> ou à retirer au secrétariat des formations et à déposer pour 01/08 / 2010 délai de rigueur

Responsable de la formation : Pierre TOMASI

Etablissement Public du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports
CREPS PACA – Site de Boulouris – BP 212 – 83702 Saint Raphaël Cédex
☎ 04 94 40 27 40 📠 04 94 95 86 69
Site Internet <http://www.crepsacaboulouris.fr>
Email : site083@jeunesse-sports.gouv.fr

